



Se porter garant quelle contre partie

Par **aubier**, le **27/03/2008** à **21:20**

Je vais me porter garant pour mon fils , pour la location d'une maison par un privé.
Les papiers à fournir sont : les 3 derniers bulletins de salaire, avis d'imposition, photocopie carte d'identité et de carte vitale !! même la police ne demande pas ça !!
Par contre en contre partie , je ne connais pas le loueur, rien ne me dit que se n'est pas un truand
Puis je moi aussi avoir des garanties et lui demander les mêmes papier qu'il me demande ?
Puis je au moins lui faire signer un papier qu'il s'engage à ne pas divulguer les photocopies que je lui fourni sous peine de poursuite. C'est je crois le minimum de la contre partie
Merci pour vos conseils